

CENTURY 21 CABINET LOONES - BAREME DES HONORAIRES



TRANSACTION

Montant des transactions		Honoraires HT*	Honoraires TTC*
De	A		
0€	20 000€	2 500€ HT	3 000€ TTC
20 001€	60 000€	5 000€ HT	6 000€ TTC
60 001€	100 000€		10%
100 001€	150 000€	8 333€ HT	10 000€ TTC
150 001€	170 000€		7%
170 001€	200 000€		6.5%
200 001€	400 000€		6%
400 001€	500 000€		5%
500 001€	Et+		4%

Les prix sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf exception prévue dans le mandat.

Barème établi le 01/09/2023

LOCATION

Habitation mixte* et meublée*

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone « non tendue »
 Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

Plafonné à 8.00€ TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux :

Plafonné à 3.00€ TTC

Honoraires rédaction du bail simple

Rédaction du bail uniquement ou avenant au bail	200 € TTC à charge de chaque parties
---	--------------------------------------

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8% TTC du loyer annuel hors charges diminués du coût de l'état des lieux ci-dessous
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	80€ TTC

La loi ALUR ayant instauré un plafonnement des honoraires de location imputés aux locataires applicable à compter du 15 septembre 2014, ces honoraires seront systématiquement plafonnés en cas de dépassement.

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	-
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8% TTC du loyer annuel hors charges diminués du coût de l'état des lieux ci-dessous
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	80€ TTC

Honoraires de gestion

Service initial	7% HT du loyer et charges + TVA 20% soit 8.4% TTC
Service confort	8% HT du loyer et charges + TVA 20% soit 9.6 % TTC
Service privilège	9% HT du loyer et charges + TVA 20% soit 10.8% TTC
Honoraires assurance loyers impayés	1.90% TTC

Location de garage

1 mois de loyer hors charges TTC avec un minimum de 50€ TTC pour chaque partie
--

Location locaux commerciaux et professionnels

2mois de loyer HT à la charge du preneur + TVA 20%
--

*Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au bailleur et demeure inférieure ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.